

Prise en charge du coût de la formation :

- vous êtes demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi : la Région Occitanie peut financer votre formation
- vous êtes salarié : vous pouvez vérifier auprès de votre employeur si vous pouvez mobiliser le Compte Personnel de Formation (CPF) de transition professionnelle. Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14018>
- vous êtes non salarié agricole, cotisant à la MSA, l'organisme VIVEA propose une prise en charge financière totale ou partielle en fonction de votre projet de formation. Pour en savoir plus : <https://www.vivea.fr/>



Brevet Professionnel R.E.A. Présentiel

BPREA

Brevet professionnel
Responsable d'Entreprise
Agricole
formation diplômante de niveau IV



CFPPA des Hautes-Pyrénées
131 rue du Bidalet
65300 Lannemezan
Tél : 05 62 98 07 94
Fax : 05 62 98 30 20
cfppa.lannemezan@educagri.fr

formagri-65-vic.fr



© 2020 EPLEFPA Vic-en-Bigorre



FORMATION INSTALLATION SALARIAT AGRICOLE BP Responsable d'Entreprise Agricole



Pourquoi choisir cette formation ?

- Exercer des activités professionnelles hautement qualifiées dans les exploitations agricoles
- Diriger une équipe et organiser le travail des salariés
- Assurer la gestion administrative, comptable et financière de l'exploitation agricole
- Assurer la maîtrise technique d'un processus de production animale ou végétale
- Mettre en œuvre les différentes réglementations

En outre, le diplôme BP REA (niveau IV délivré par le Ministère de l'Agriculture) confère la capacité professionnelle agricole nécessaire pour obtenir les aides à l'installation.

Un objectif commun : la réussite de votre projet

Différentes méthodes pédagogiques sont utilisées :

- Dynamique de groupe : travaux en mode projet, en sous-groupe, étude de cas, jeux de rôle, simulation,
- Travaux pratiques : études de cas, exercices d'expérimentation et d'application sur site ou en entreprise, chantiers pédagogiques, travaux dirigés
- Sorties pédagogiques : visites ciblées de structures professionnelles, participations à des congrès/conférences, rencontres de professionnels ou experts du secteur d'activité
- Interventions de partenaires professionnels (techniciens, conseillers, professionnels...)

La formation a lieu de septembre à juin dans les locaux du CFPPA (Lannemezan, antennes du CFPPA Vic en Bigorre et Tarbes) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.



L'architecture de la formation :

Le parcours complet de formation comprend 5 blocs répartis en modules professionnels sur des thématiques variées et des modules techniques. Les modules sont indépendants et peuvent être mobilisés soit partiellement dans le cadre d'un complément de formation (PPP, Complément de VAE...), soit globalement dans le cadre d'un parcours complet en BPREA.



Des supports de formation :

Projet d'installation du candidat en fil rouge tout au long de la formation

Stage en milieu professionnel tout au long de la formation (280 heures minimum) qui servira à l'acquisition de compétences professionnelles et l'exploitation de stage sera le support de plusieurs évaluations. Ce stage peut se réaliser sur plusieurs exploitations différentes, en plusieurs périodes différentes.



Les capacités attestées par le diplôme BP REA :

Le référentiel de certification est constitué de sept capacités :

- **C1** : Se situer en tant que professionnel
- **C2** : Piloter le système de production
- **C3** : Conduire le processus de production dans l'agroécosystème : une production principale au choix : production laitière (bovin-ovin-caprin) ou animaux de boucherie (bovin-ovin) ou maraîchage ou production de grandes cultures, etc.
- **C4** : Assurer la gestion technico économique, financière et administrative de l'entreprise
- **C5** : Valoriser les produits ou services de l'entreprise
- **C6 – UCARE 1** : conduire un atelier de production ou conduire un atelier de transformation ou une activité de service. Au choix du candidat (ex : transformation des produits fermiers, agrotourisme, etc.)
- **C7 – UCARE 2** : au choix du candidat (ex : Gérer l'énergie sur l'exploitation agricole, Auto-construction d'un outil de l'entreprise agricole, etc.)

Admission

Conditions d'entrée en formation :

- Avoir au moins 18 ans
- Justifier d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) ou d'un diplôme ou titre inscrit au RNCP de même niveau (niveau V) ou d'un niveau supérieur.

Pour les candidats ne justifiant pas des diplômes mentionnés ci-dessus :

- Justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein en lien avec la finalité du diplôme postulé ou de l'équivalent de trois années à temps plein.

Conditions de délivrance du diplôme :

Le B.P. REA est délivré aux candidats ayant validé toutes les unités capitalisables constitutives du diplôme et justifiant d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein à la date d'évaluation de la dernière unité capitalisable permettant la délivrance du diplôme.

